



Le Profil international: Un modèle de mobilité étudiante qui a fait ses preuves

Marie-Claude Tremblay
Responsable des programmes de mobilité et des partenariats



L'international en chiffres

- Près de **700 ententes** de partenariat à travers le monde
- près de **900 étudiants** en séjour à l'étranger
- **13 %** des diplômés ont une expérience à l'international
- **3 M\$ en bourses** distribués annuellement
- d'importants **projets** de coopération internationale (Haïti, Mali)
- Une multitude **d'activités parascolaires** reliées à l'international



Mobilité internationale *Étudiants de l'UL dans le monde*





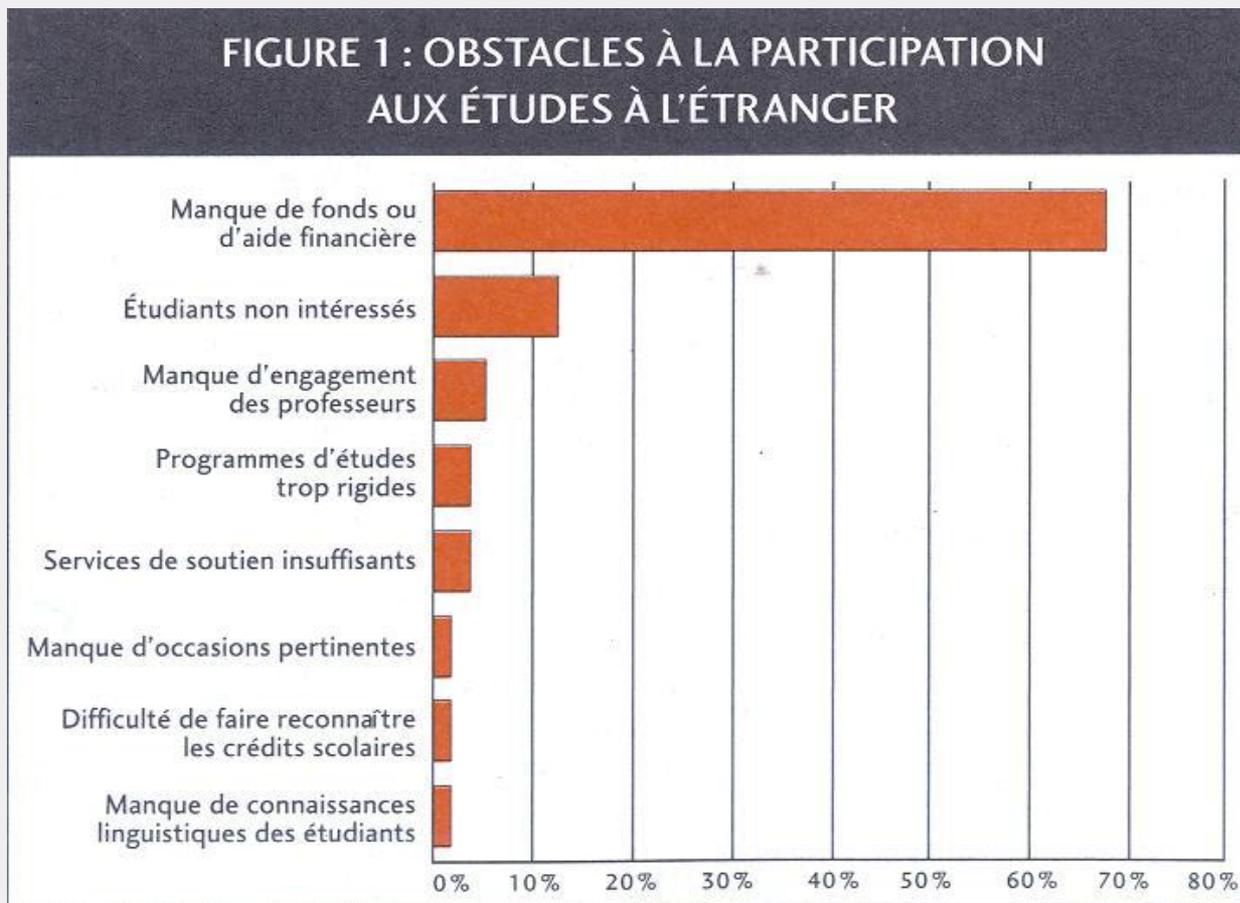
Types de séjours d'études à l'étranger

- Ententes bilatérales:
 - Profil international**
 - Échanges Canada
 - Ententes (générales) d'échanges d'étudiants
- Ententes multilatérales:
 - Consortium
- Cotutelles de thèse
- Parcours bidiplômant (double diplôme)
- Stages





Les obstacles



Source : AUCC, *Progression et promesses : rapport de l'AUCC sur l'internationalisation des universités canadiennes*, 2000, cité dans LEMAY, Anne-Marie, « Mobilité internationale : un premier pas vers le monde », Vol. 23, no 3 (printemps 2010), page 11.



Les appuis

- Appui institutionnel (Politique sur l'internationalisation de la formation, 1996)
- Création du Bureau international, 1999
- Financement de la Fondation McConnell et création du Profil international, 1999
- Fonds PBCSE du MESRST, 2000
- Campagne de financement «Cap sur le monde», 2000, Fondation UL



Profil international - Programme phare de l'UL

- Offert dans plus de 90 baccalauréats et 15 maîtrises sans mémoire
- Permet d'étudier pendant une ou deux sessions à l'étranger
- Permet d'obtenir une bourse de **3 250 \$** par session
- Ne retarde pas la diplomation ni la durée des études
- Offre une mention sur le diplôme





Ce qui distingue le Profil international des autres ententes bilatérales

Un programme balisé

- Des protocoles d'échanges d'étudiants bilatéraux de programme à programme
- Une réciprocité avec des établissements universitaires de haut niveau (plus de 350 partenaires)
- Une collaboration étroite entre le Bureau international et les directions de programmes
- Des partenaires sélectionnés pour la qualité de leurs programmes et la complémentarité des cursus avec ceux de l'UL
- **La mobilité repose sur un nouveau paradigme: pris en charge et réalisé en étroite collaboration avec les directions de programmes**



Les objectifs de formation

- des compétences disciplinaires
- des compétences langagières
- des compétences interculturelles





Balisé par le Règlement des études

Le **directeur de programme** peut autoriser également un étudiant à poursuivre ses études dans un établissement ne faisant pas l'objet d'une entente interuniversitaire, dans le cadre d'une absence autorisée. (RÉ, art. 237)

Avant d'autoriser un étudiant en mobilité internationale, il doit garder à l'esprit qu'on ne peut reconnaître plus de la **moitié des crédits** de son programme par le **cumul** des équivalences et des dispenses obtenues. (RÉ, art. 234)





Responsabilités des directions de programmes

- Le **directeur de programme**, appuyé par le comité de programme, a la responsabilité de s'assurer que son programme de baccalauréat réponde à l'orientation institutionnelle d'internationalisation de la formation de ses étudiants notamment (art. 103c et d):
- par le développement d'ententes avec des établissements universitaires particulièrement dans le cadre du **Profil international**;
- par l'inclusion au programme **d'activités de formation** permettant d'initier les étudiants aux questions interculturelles et internationales;
- en incitant les étudiants à suivre ces activités ainsi que des cours de **langue**;
- en encourageant le plus grand nombre possible d'étudiants à réaliser un **séjour d'études et d'immersion culturelle à l'étranger**;
- en accueillant un plus grand nombre **d'étudiants étrangers**;
- en développant **toute autre activité et collaboration** à caractère international et interculturel.



Responsabilités DP (suite)

Dans le cadre du **Profil international**, le **directeur de programme** :

- recherche des établissements universitaires de qualité
- détermine les cours à suivre dans l'établissement d'accueil
- sélectionne les étudiants selon le nombre de places par entente, les intérêts des étudiants et leur cheminement dans le programme.



Responsabilités DP (suite)

Pour **tous les types de séjours à l'étranger**, le directeur de programme :

- se prononce sur l'admissibilité de l'étudiant visiteur qui souhaite venir étudier dans son programme;
- autorise l'étudiant de son programme à partir en séjour d'études à l'étranger;
- approuve le choix des activités suivies hors Québec;
- procède ensuite à leur reconnaissance par voie d'équivalences.



Mandat du Bureau international

- Le mandat du Bureau international consiste à assurer la conception, la mise en œuvre et la coordination de la stratégie d'internationalisation de la formation et de la coopération, avec pour champs d'action :
- la mobilité internationale étudiante,
 - le recrutement d'étudiants étrangers en collaboration avec le Bureau de recrutement,
 - la coopération et les partenariats internationaux et
 - les relations internationales.



Mandat BI (suite)

- Le Bureau international offre **conseil** et **support** :
- aux **directions de programme** pour tout ce qui a trait aux développements d'ententes interuniversitaires, de stages interculturels et internationaux ou toute autre forme de collaboration internationale;
- aux **étudiants** dans tout ce qui touche la préparation pour un séjour à l'étranger.



Appui institutionnel

- Le **directeur général des programmes de premier cycle** doit s'assurer de la conformité des protocoles d'entente signés dans le cadre du Profil international.



Protocole d'entente

- Protocole spécifique à une faculté et à un ou plusieurs programmes d'études
- L'Annexe A prévoit, pour chaque programme d'études, une liste de cours préapprouvée



Exemple de partenariat ciblé

- **Programme de mobilité** : Profil international
 - **Faculté** : Faculté des lettres et des sciences humaines
 - **Programme d'études** : Baccalauréat en ethnologie et patrimoine (B.A.) (B-ETP (ETP))

→ Partenaires

Allemagne

Universität Koblenz-Landau - Abteilung Landau Campus (Landau, Allemagne)

France

Université d'Aix-Marseille (Aix-en-Provence) (Aix-en-Provence, France)

Université de Bretagne occidentale (Brest, France)

Faculté des lettres et sciences humaines

Sénégal

Université Gaston Berger de Saint-Louis (Saint-Louis, Sénégal)

UFR Lettres et Sciences Humaines, UFR Civilisations, Religions, Arts et Communication



ANNEXE A

LISTE DES COURS

Les étudiants participants de l'**Université de Poitiers** choisissent le nombre de cours requis parmi ceux mentionnés dans la liste ci-dessous :

UNIVERSITÉ LAVAL

Baccalauréat en histoire

Tous les cours non contingentés du programme de l'Université Laval mentionné ci-dessus sont ouverts aux étudiants de l'Université de Poitiers selon la disponibilité à l'horaire et sous réserve de leur approbation par la direction de programme. La liste des cours est disponible à l'adresse suivante :

<http://www2.ulaval.ca/les-etudes/cours.html>

Les étudiants participants de l'**Université Laval** choisissent le nombre de cours requis parmi ceux mentionnés dans la liste ci-dessous :

Licence Mention Histoire		
NO DU COURS	TITRE DU COURS	6 ECTS
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Europe et la France de la Renaissance à la Révolution française • Équilibres et dynamiques de l'Europe de la chute de Napoléon à la 1ère guerre mondiale • Panorama des civilisations grecque et romaine • La chevalerie au Moyen Age (Xe-XIIIe siècle) • L'Afrique des Grands Lacs des origines à l'ère coloniale • Mondialisation • Le corps et ses représentations en Grèce antique • Le corps au Moyen Age • Les sociétés ibériques (1492-1701) • Sociétés militaires et civiles en guerre à l'époque contemporaine • Sexe et pouvoir dans l'Antiquité grecque • Sexe et sexualité au Moyen Age • Histoire des faits économiques au Moyen Age • Histoire économique et sociale du XIXe siècle: la "révolution industrielle" en question • Histoire des pensées économiques 	



Suite

Avec l'autorisation de la direction de programme au préalable l'étudiante ou l'étudiant pourra sélectionner d'autres cours que ceux inclus dans la liste ci-jointe. La liste des cours est disponible à l'adresse suivante :

<http://sha.univ-poitiers.fr/licences-et-licences-professionnelles-689581.kjsp?RH=1348835145476>

Le Bureau du registraire de l'Université Laval considère qu'un crédit LAVAL correspond à 2 crédits ECTS. Pour qu'un étudiant de l'UL puisse se faire reconnaître 12 crédits de cours à son retour d'un séjour d'études dans une institution d'enseignement supérieur européenne, il devra avoir acquis un minimum de 24 crédits ECTS. La charge normale de travail est de 24 à 30 crédits ECTS par session.



Avantages

- Formulaire d'autorisation d'inscription à des activités hors Québec approuvé avant le départ des étudiants
- Reconnaissance d'acquis facilitée au retour des étudiants



Conclusion

Le profil international a permis d'accroître la mobilité étudiante:

- 1^{ère} cohorte de 30 étudiants en 1999-2000 à plus de 600 en 2013-14





Conclusion

Retombées : collaboration étroite avec les professeurs, confiance mutuelle, crédibilité du BI, pertinence des séjours d'études hors Québec, vision commune et partagée.

